

CIRCULAIRE DE RENTREE 2022/2023



ADRESSES

Filles : 2 Place Ste Croix BP 40429 86011 POITIERS ☎ : 05 49 41 32 59

Garçons : 2 Avenue Mozart BP 40429 86011 POITIERS ☎ : 05 49 55 34 11

MANUELS SCOLAIRES *l'agenda est fourni par l'Etablissement*

Les livres scolaires sont prêtés et doivent être restitués en fin d'année en bon état, ils doivent être recouverts. Les documents concernant la catéchèse, la lecture, ainsi que les cahiers de Travaux sont facturés.

Ils pourront être retirés le vendredi **26 août de 9h à 11h30 et de 14h à 18h** :

- 2 Place Ste Croix pour les filles
- 2 Avenue Mozart pour les garçons

Les livres seront gardés au Collège pour les élèves qui habitent loin et leur seront remis à la rentrée.

La blouse blanche de coton, obligatoire pour les laboratoires, est à acheter dans le commerce.

TENUE VESTIMENTAIRE

Seul l'uniforme fourni par le collège est accepté. Il se compose d'un pull bleu marine avec logo, d'un polo blanc avec logo, d'un pantalon ou d'un bermuda bleu marine pour les garçons et des pantalons ou d'une jupe bleu marine qui descend jusqu'aux genoux pour les filles. Les sweats de l'Union-Chrétienne sont acceptés pour les cours de sport. Il est demandé aux responsables légaux, étant les premiers éducateurs, de porter toute l'attention nécessaire à la tenue de leur enfant.

Les vestes en jeans ou cuir ne seront pas acceptés. **Tous les vêtements doivent être marqués au NOM de l'enfant.**

Chapeaux, casquettes, capuches, piercings ne sont pas admis, bonnets seulement en hiver, pas de maquillage, ni de vernis à ongles seront acceptés. Les élèves n'auront pas de bijoux superflus (boucles d'oreilles discrètes) et leurs cheveux non colorés seront coiffés de bon goût et attachés pour les filles, courts (et non rasés) pour les garçons. Ils porteront des chaussures de ville, pas de chaussures de sport de marque, ni de talons hauts.

La Direction reste seule juge de l'admissibilité des tenues, toute excentricité sera réprimée et peut amener à un changement de tenue immédiat avant d'intégrer le cours.

Les élèves porteront pour le laboratoire une blouse blanche de coton, qui sera marquée de façon très apparente et maintenue propre. Elle sera rapportée à la maison après les cours.

La tenue d'éducation physique est obligatoire : survêtement, sweat, deux paires de tennis (1 pour l'intérieur avec semelles blanches et 1 pour l'extérieur). Toutefois le survêtement et les chaussures de sport seront réservés aux cours d'E.P.S. Au gymnase, les élèves doivent porter des chaussures (basket ou tennis) d'une propreté parfaite afin de ne pas endommager le revêtement de sol. Le sac de sport ne restera pas dans l'Etablissement en dehors des jours de sport.

LE PORTABLE

Il **est interdit** dans les collèges et lors des sorties scolaires par l'Education Nationale.

CIRCULAIRE DE RENTREE 2022/2023



BOURSES

Les Bourses nationales et départementales sont proposées dès la 6ème et doivent être renouvelées chaque année. Les familles intéressées en feront la demande écrite sur l'agenda des enfants à la rentrée.

DATE DE LA RENTREE : jeudi 1 septembre 2022

Les internes rentreront entre 9h et 11h 30. Cependant, l'établissement sera ouvert dès 8h30.

- Accueil **des 6èmes à 9h45** suivi d'une réunion de présentation et d'information pour les parents.
- L'après-midi, accueil des élèves de 5ème, 4ème, 3ème à **13h45**.

ETUDE DU SOIR

Les élèves qui sont inscrits à l'étude doivent être réguliers et la sortie est fixée à 18h ou 18h50 **pour les filles et à 18h pour les garçons**.

Les autorisations d'absence seront données sur demande écrite et chaque fois renouvelées.

L'étude de 17h commencera **le lundi 5 septembre**.

DEMI- PENSION

Seuls les enfants présentant **un PAI (à fournir avant la rentrée)**, pourront apporter un panier repas. Pour les enfants de confession musulmane, la restauration ne remplace que la viande de porc.

Pour tout départ, arrivée et changement de régime, la part due de la contribution des familles est calculée par trimestre. Les demandes de changement de régime en cours d'année peuvent être adressées au secrétariat :

- entre le 1 et le 15 décembre pour une prise d'effet après les vacances de Noël,
- entre le 1 et le 15 mars pour une prise d'effet après les vacances de Pâques.

Une lettre de demande de changement de régime circonstanciée devra être envoyée à Monsieur Jacques le Seigneur, agent comptable par Ecole Directe.

Lorsque les repas sont pris le mercredi (centre ville) ou en dehors de la demi-pension, c'est-à-dire, occasionnellement, ils seront payés comptant et les élèves prendront leurs tickets repas à l'Accueil.

Il n'y a pas de demi-pension le mercredi à la Gibauderie au collège des garçons.

L'Union-Chrétienne de Saint Chaumont décline toute responsabilité lorsque les parents décident que leur enfant prendra ses repas en dehors de l'établissement.

ECONOMAT

Les prix sont fixés pour l'année 2022/ 2023 **sur 10 mois** de septembre à juin. Tout mois commencé est dû. En cas d'absence pour maladie, il n'est fait de réduction (pension et demi-pension) que si l'absence est de plus de 2 semaines consécutives à partir du 8ème jour. L'établissement a souscrit une Assurance globale scolaire et extra-scolaire pour tous les élèves. A partir de septembre, nous souhaitons privilégier les prélèvements automatiques. Si ce n'est déjà fait, nous renvoyer l'autorisation de prélèvement, après l'avoir complétée et signée, et joindre **un RIB**

CIRCULAIRE DE RENTREE 2022/2023



CORRESPONDANCE

Afin de faciliter la communication entre l'établissement et les familles nous avons un système d'information par Internet (Ecole Directe) Cette connexion sécurisée est mise à la disposition des professeurs, des élèves et de leurs responsables pour la correspondance, le suivi du travail scolaire, des résultats et des absences. Le logiciel est aussi utilisé pour le suivi des factures. En début d'année scolaire un code d'accès pour les parents des nouveaux élèves sera communiqué par courrier électronique. Il est important que chaque famille et chaque enfant se connecte afin d'avoir toutes les informations. **Ceux qui sont déjà scolarisés dans l'établissement gardent celui qu'ils ont déjà utilisé en 2021-2022.**

HORAIRES

Sauf exception, les cours du matin sont **de 8h45 à 11h50.**

Les cours de l'après-midi sont **de 13h30 à 16h45** et le vendredi après-midi de **13h à 16h.**

L'établissement 2 place Ste Croix est ouvert le matin dès 7h30 et l'après-midi dès **12h35.**

Accueil à la Gibauderie le matin à partir de 8h.

Les élèves doivent arriver 5 minutes avant le début des cours.

**Nous prions instamment les parents de bien vouloir se conformer aux horaires :
notre responsabilité n'est pas engagée hors de l'établissement.**

Par mesure de prudence et en lien avec la Plan Vigipirate, il est formellement interdit aux élèves de stationner sur la place ou sur le trottoir lors des rentrées et sorties. Si le retard des parents est prévu les élèves attendront à l'intérieur de l'établissement.